

## Politique et recrutement du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de 1852 à 1879

---

La politique a toujours exercé une influence sur le recrutement des conseillers généraux<sup>1</sup>. Mais l'importance de ce facteur a varié selon les lieux — villes ou campagnes — et dans le temps. Dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, un changement profond s'est produit sous le Second Empire et au début de la III<sup>e</sup> République.

### I. - LA DISTINCTION VILLES - CAMPAGNES

Villes et campagnes sont inégalement représentées au sein du Conseil général. Cette inégalité n'est pas dépourvue de signification politique.

Les villes sont nettement moins représentées que les campagnes. Les résultats du recensement de 1872, publiés dans la presse locale, permettent de le constater avec précision<sup>2</sup>. La population des Bouches-du-Rhône s'élevait alors à 564.903 personnes. Les six cantons de Marseille groupaient 316.122 habitants, soit 56 % de la population. Les vingt et un autres cantons n'en comprenaient donc que 44 % ! Les onze cantons urbains (Marseille : six ; Aix, Arles : deux ; Tarascon : un) comptaient 399.276 habitants : 71 % de la population. Les seize cantons ruraux disposaient cependant de la majorité au sein du conseil.

---

1. Fait significatif : la loi du 21 juin 1833 substitua l'élection à la nomination comme mode de recrutement des conseillers généraux : désormais, tous les régimes provoquèrent, dès leur établissement, un renouvellement complet de la composition de ces assemblées. (G. LÉPONTÉ, *Histoire des Institutions du Droit public français au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 297, 305, 311, 320 et 321).

2. *Mémorial d'Aix* du 9 février 1873.

Si l'on entre davantage dans le détail, l'on constate des inégalités encore plus fortes. L'élu de « Marseille-Nord *extra muros* » représentait 81.413 personnes ; celui de « Marseille-Centre *extra muros* », 15.302 ; celui de Peyrolles, 5.981 seulement et celui des Saintes-Maries, à peine 951 !

Aucune modification du tracé des circonscriptions ne fut cependant réalisée au cours de cette période, en dépit d'une proposition d'Alexandre Labadié, président du Conseil général en 1871<sup>3</sup>. Cette proposition, qui émanait du porte-parole des républicains, avait une portée politique. Les républicains étaient fortement implantés dans les villes, à Marseille surtout : modifier le découpage des circonscriptions au profit des centres urbains et de Marseille en particulier eût accru leur influence au sein de l'assemblée départementale.

Il se produit cependant un phénomène de compensation qui, bien que sans influence au point de vue politique, rétablit en partie l'équilibre entre la représentation des villes et celle des campagnes : beaucoup de cantons ruraux élisent des citoyens. Ainsi, l'année de ce recensement, neuf représentants de cantons ruraux demeuraient en ville ; sept seulement résidaient dans leur circonscription<sup>4</sup>. Plusieurs de ces cantons furent régulièrement représentés par des citoyens. Ce fut le cas de Roquevaire (Aude, aixois, 1848-1864 ; puis Guigou, Fabre et Abram, tous trois marseillais, 1864-1899) ; de La Ciotat (Béhic puis Baragnon demeurèrent à Paris, 1863-1892) ; de Berre (Agard, d'Aix, 1848-1864, puis Castillon, de Marseille, 1871-1880) ; de Trets (Poilroux, demeurant à Aix, 1839-1858 ; Borde, à Marseille et ensuite à Paris, 1865-1878).

Ces quelques indications permettent aussi de penser que l'influence de Marseille a progressé, au détriment de celle d'Aix en particulier. Il convient de relever, dans ce sens, l'élection d'hommes d'affaires marseillais : le banquier F. Abram à Roquevaire (8 octo-

3. *Mémorial d'Aix* du 12 novembre 1871. A. Labadié faisait ressortir surtout la sous-représentation de Marseille.

4. Certains conseillers généraux des Bouches-du-Rhône résidaient à Paris. C'étaient des personnalités parisiennes venues se faire élire en province, comme le comte Siméon, les journalistes républicains Jourde et Baragnon ou des membres de la haute aristocratie provençale qui passaient la majeure partie de l'année dans la capitale : les marquis de Barbentane, de Barthélemy, de Galliffet... Et de hauts fonctionnaires, appelés à Paris, conservèrent leur siège au conseil général, comme le comte de Chanterac, conseiller d'Etat et Armand Béhic, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

bre 1871), l'industriel Deiss à Salon (21 décembre 1877). A propos du canton de Trets, *la Gazette du Midi* des 21 et 22 septembre 1874 contient cette phrase significative :

« Quoique rattachés administrativement à l'arrondissement d'Aix, les intérêts de Trets, de Fuveau et des communes voisines, tendent de plus en plus à graviter autour de Marseille <sup>5</sup>. »

Cette réserve faite, la sous-représentation des villes n'en demeure pas moins évidente. Or le scrutin ne présentait pas le même aspect dans les villes et à la campagne.

\*\*

A la campagne, la politique ne joue qu'un rôle limité lors des élections cantonales, comme le montrent les rapports politiques des procureurs généraux. Ainsi, le 7 juillet 1861, l'un d'eux écrit au Garde des sceaux.

« Les campagnes dont les populations constituent en définitive l'immense majorité du corps électoral sont préservées, ne fût-ce que par l'ignorance, contre toute propagande politique. L'action du maire et des divers agents du pouvoir ne cesse pas d'être décisive, au moins dans les cantons ruraux et les candidats qui entrent en lutte ne manquent jamais, à quelque parti qu'ils aient appartenu, de se prévaloir de leur dévouement à l'Empereur et de critiquer la sincérité d'une profession de foi identique émanant de leurs adversaires. Les résultats des élections qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement partiel des Conseils généraux sont la preuve de l'exactitude de ces appréciations <sup>6</sup>. »

Ainsi, l'apolitisme de ces élections favorisait-il l'emprise de l'Administration. Parfois même, elle pouvait se cantonner dans une stricte neutralité.

C'est le cas à Eyguières, en 1857, lorsque s'opposent Théogène Assailly, propriétaire, et le fils de Joseph Reybaud, conseiller sortant <sup>7</sup>. C'est le cas à Istres, en 1858 : l'Administration n'intervient pas dans la lutte qui oppose Auguste Prat, industriel, à Emile Reybaud, substitut du procureur général <sup>8</sup>. Il en est encore de même en 1861, à Salon, alors que quatre candidats sont en compétition :

---

5. Cette phrase était exempte de toute arrière-pensée électorale : les deux candidats résidaient à Marseille.

6. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 12 U 41.

7. *Ibid.*, 15 U 15.

8. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 15 U 16 et 15 U 17.

Salvador, chef d'escadron de cavalerie ; Bonnafous, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix ; Masson, propriétaire et Roman, propriétaire, juge de paix 9.

En dépit de cet apolitisme, ces élections suscitaient parfois beaucoup d'intérêt, et certaines luttes furent vives. Le procureur de Tarascon note, en 1864 :

« Tout ce qui touche aux hommes et aux questions locales trouve (les populations rurales) fort accessibles. Elles se passionnent pour ou contre le maire. S'il est question d'une élection, personne ne demande une faveur personnelle, mais tous les votes vont au candidat qui pourra leur promettre ou dont elles espèrent un chemin, une fontaine, une école, la réparation d'un édifice public ou la révocation d'un agent antipathique 10. »

Et, en conséquence, il arrive parfois que les électeurs des campagnes

« se montrent plus disposés à user de leurs droits pour des élections de cette nature que pour des élections parlementaires » 11.

Les exemples ne manquent pas d'élections acharnées. La rivalité Raybaud-Assailly, déjà citée, fut particulièrement vive. Les candidats tentèrent de corrompre les électeurs, firent distribuer des boissons gratuites le jour du vote. Leurs partisans respectifs menacèrent d'expulser les fermiers qui voteraient mal. Assailly avait pour agents électoraux quelques condamnés politiques, ou même de droit commun, recrutés plus pour leur efficacité que pour leurs opinions 12. A Lambesc, en 1861, le combat qui opposa Ernest Bonnefoy, propriétaire, à Pascal Roux, avocat, premier adjoint au maire d'Aix, fut « très passionné » et « les récriminations, réciproques ». Bonnefoy promit 200 francs et une pendule à chaque chambrée. Il offrit en outre de verser 10.000 francs pour les vitraux d'une église de Saint-Cannat et de faire couvrir le lavoir public. En conflit avec les agents locaux de l'Administration, il se faisait fort de les faire remplacer. Au contraire, il prit l'engagement d'in-

---

9. *Ibid.*, 12 U 41.

10. *Ibid.*, 12 U 45.

11. *Ibid.*, 15 U 17.

12. Assailly fut élu, et, en dépit des protestations de son adversaire, l'élection fut validée. *Ibid.*, 15 U 15.

demniser le greffier de la Justice de Paix, un de ses plus farouches partisans, au cas où on le destituerait. Aux promesses succédèrent les fraudes, et Bonnefoy sortit vainqueur de l'urne<sup>13</sup>.

\*  
\*\*

En ville, à l'inverse, les élections sont « un moyen de ralliement et les votes ont pour but de constater des sympathies ou de l'hostilité pour le gouvernement<sup>14</sup> ». Exemple significatif : en 1852, lors des élections qui suivirent l'instauration du nouveau régime, tous les candidats gouvernementaux furent élus, à une seule exception près : dans le canton d'Aix-Nord, le doyen de la Faculté de Droit, Bouteuil, fut battu par un conseiller à la Cour, Mollet, légitimiste. Partout ailleurs, il n'y eut aucune compétition, mais les abstentions furent particulièrement nombreuses dans les villes : à Marseille, quatre candidats de l'Administration, sur six, ne purent être élus au premier tour, faute d'avoir recueilli les voix d'un quart des inscrits<sup>15</sup>.

Toutefois, des considérations personnelles n'étaient pas toujours absentes de ces scrutins. En 1867, le maire de Marseille, Bernex, fut élu parce qu'il jouissait d'une grande popularité dans son quartier. Le procureur général dénia toute signification politique à son élection, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il avait eu le déplaisir d'annoncer plusieurs succès des oppositions et leurs progrès à Marseille même<sup>16</sup>.

Il n'en reste pas moins acquis que les élections présentaient un aspect différent à la campagne et dans les villes. Mais une évolution générale s'est produite au cours du second Empire et pendant les premières années de la III<sup>e</sup> République : les élections ont pris partout un aspect politique plus net, sans que disparaisse le clivage existant entre les villes et les campagnes.

---

13. *Ibid.*, 12 U 41.

14. *Ibid.*, 12 U 45. Dans le même sens, la remarque du procureur général, en 1861, à propos des élections de Marseille : « Ce sont, dit-il, des compétitions qui doivent inévitablement prendre un caractère politique. » *Ibid.*, 12 U 41.

15. *Ibid.*, 12 U 20.

16. *Ibid.*, 15 U 20. De Maupas, qui fut préfet des Bouches-du-Rhône de 1860 à 1866, insistait sur l'honnêteté de Bernex (Arch. nat. F<sup>1c</sup>, III, Bouches-du-Rhône, 4).

## II. - LE DÉVELOPPEMENT DE LA "POLITISATION"

Deux périodes doivent être nettement séparées, l'année 1863, marquée par des élections législatives, constituant la césure <sup>17</sup>.

Les rapports politiques des procureurs généraux font nettement ressortir cette évolution. Jusqu'en 1863, ils soulignent l'indifférence de la majorité de la population aux questions politiques. Le 7 juillet 1861, l'un d'eux commente ainsi les élections cantonales : « Nous sommes encore loin du péril que pourrait présenter un jour le suffrage universel <sup>18</sup>. » Il en est encore de même au début de 1863 : aucune résistance sérieuse ne se manifesterà à l'occasion des législatives ; tout homme dévoué à l'empereur est sûr de l'emporter <sup>19</sup>.

En fait, la lutte fut particulièrement vive. Deux candidats gouvernementaux furent élus : de Chartrouse à Tarascon et Bournat à Aix, qui défit Thiers. Mais, à Marseille, les deux candidats de l'Union libérale, Berryer et Marie l'emportèrent <sup>20</sup>. Ce dernier, républicain, fut, en particulier, soutenu par le marquis Sauvaire de Barthélémy, ancien et futur conseiller général, légitimiste ardent <sup>21</sup>.

Les élections cantonales de l'année suivante se ressentirent de ces luttes. Le procureur général constata « une tendance des électeurs à suivre moins docilement que par le passé les indications et les préférences administratives ». Les électeurs manifestèrent « non pas plus d'hostilité, mais plus d'initiative <sup>22</sup> »

Un exemple fait bien apparaître ce changement de climat : c'est l'élection du conseiller général de Saint-Rémy.

17. C'est aussi en 1863 que le républicain Fulcran Suchet est élu au conseil général du Var. Emille Ollivier y entrera en 1865. (Cité par M. AGULHON, *Histoire de la Provence*, publiée sous la direction d'E. BARATIER, Toulouse, Privat, 1969, p. 483).

18. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 12 U 41.

19. *Ibid.*, 12 U 44. La presse locale partage ces sentiments.

20. *Ibid.*, 12 U 44. Les deux candidats gouvernementaux réélus étaient membres du Conseil général, comme l'un des vaincus, Edmond Canaple.

21. *Ibid.*, 12 U 44. Le marquis Sauvaire de Barthélémy, petit-neveu du négociateur des traités de Bâle et membre du Directoire, fut conseiller d'Etat, pair de France de 1830 à 1848, député des Bouches-du-Rhône de 1848 à 1852. Musée Arbaud, 396 A 1.

22. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 12 U 45.

Le candidat de l'Administration était le conseiller sortant, Frédéric Germanes, âgé de 67 ans, premier président de la Cour d'Appel de Bastia, ancien député du Vaucluse, ami personnel du maire de Saint-Rémy, riche et capable. Mais il s'occupait de moins en moins de ses électeurs, et, pour cette raison, il était peu apprécié des maires du canton. On lui reprochait, en particulier, d'habiter Avignon, lorsqu'il se rendait sur le continent, au lieu de séjourner à Saint-Rémy. Contre ce grand notable se présenta le jeune docteur Pélissier, âgé de 25 ans, qui venait d'achever ses études de médecine à Paris. Il professait des opinions avancées : « Barbès est son dieu », note avec effroi le procureur, qui ajoute cependant que, par opportunisme, il se dit « de la nuance d'Emile Ollivier ». Il affirmait toujours, cependant, qu'il était fier de ses ancêtres républicains, de son arrière-grand-père qui avait siégé à la Constituante et de son grand-père, conventionnel régicide. Ce petit-fils d'un régicide reçut l'appui des légitimistes du canton. La lutte fut vive : Germanes fut élu par 1509 voix contre 872. Mais Pélissier l'emporta à Saint-Rémy même : il obtint dans le chef-lieu 758 voix, son adversaire 431 seulement<sup>23</sup>.

Par la suite, d'autres élections eurent un caractère politique marqué. Ainsi, le fils d'Emile Rigaud, l'ancien maire et député d'Aix, premier président de la Cour d'Appel, fut battu à Trets par Paul Borde, ingénieur de tendance républicaine<sup>24</sup>. Paul Rigaud se présenta, l'année suivante, à Gardanne. L'élection eut un grand retentissement. Des journaux d'Aix, de Marseille, de Toulon et même de Paris polémiqueurent. Paul Rigaud réussit, cette fois, à se faire élire<sup>25</sup>.

---

23. *Ibid.*, 12 U 45 et III M 9. Le candidat légitimiste au Conseil d'arrondissement obtint 834 voix. L'alliance carlo-républicaine avait donc joué parfaitement. Le résultat permet de constater aussi que le caractère politique du scrutin restait toujours plus sensible dans les centres urbains que dans la campagne.

24. *Ibid.*, III M 9. *Mémorial d'Aix* du 15 janvier 1865. Paul Borde n'affichait guère des opinions avancées, mais la défaite de Paul Rigaud fut une manifestation d'hostilité à l'égard du régime.

25. *Mémorial d'Aix* du 24 juin 1865, qui insistait sur l'importance de l'enjeu. Le procureur général se félicite de ce succès, obtenu en dépit « de tous les efforts tentés par l'opposition ». (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 12 U 49).

En 1869, les opposants remportèrent un vif succès aux législatives : Gambetta et Esquiros furent élus<sup>26</sup>. En mai 1870, le « non » triompha au référendum<sup>27</sup>.

Le mois suivant, le renouvellement partiel du Conseil général fit encore ressortir les progrès des républicains. Leurs candidats conquièrent cinq des neuf sièges à pourvoir : Marseille I et II, Arles-Ouest, Arles-Est et Châteaurenard<sup>28</sup>.

Les membres de la Commission départementale, désignés le 14 janvier 1871 par le Gouvernement de la Défense Nationale, furent tous choisis en fonction de leurs opinions républicaines<sup>29</sup>.

Sous la République, les élections cantonales conservent cet aspect politique marqué, sur lequel insiste la presse républicaine. Ainsi, le *National d'Aix* écrit, le 24 septembre 1871, à la veille du renouvellement intégral des Conseils généraux : « Il est temps de se mettre à l'œuvre et de bien comprendre la portée de ces élections, qui puisent dans les circonstances actuelles un caractère politique que les ennemis de la République s'efforceront de laisser dans l'ombre. »

Les élections d'octobre 1871 donnèrent la majorité aux républicains. Cette majorité et son porte-parole, Alexandre Labadié, président du Conseil général, entrèrent en conflit avec les préfets successifs. L'histoire de l'assemblée départementale fut une suite d'incidents. Les républicains invalidaient presque systématiquement leurs adversaires élus. Ainsi, le jeune légitimiste Mistral-Bernard dut se faire réélire les 21 avril et 25 août 1872 pour pouvoir enfin siéger ! L'administration préfectorale, en réplique, fit prononcer par l'Assemblée nationale la dissolution du conseil<sup>30</sup>.

26. *Ibid.*, 12 U 52.

27. *Ibid.*, 12 U 53.

28. Ces résultats confirment l'implantation républicaine dans les villes. Dans son ouvrage sur *Les conseillers généraux en 1870*, P.U.F., 1967, M. GIRARD insiste sur « la politisation plus grande du scrutin de juin 1870 » (p. 173, 175-176). Il apparaît que les Bouches-du-Rhône ont été, de ce point de vue, en avance de quelques années sur le reste de la France.

29. Les Conseils généraux furent frappés de déchéance par un décret du 25 décembre 1870, et remplacés par des Commissions départementales dont les membres furent nommés par le gouvernement sur proposition des préfets. Ces commissions furent supprimées par une loi votée dès le 29 mars suivant par l'Assemblée Nationale. (LEPOINTE, *op. cit.*, p. 320-321). Six conseillers sortants, seulement, se retrouvèrent au sein de la Commission départementale : quatre des élus de juin 1870, Paul Borde, précité, et Simon Ramagni, armateur marseillais. (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, III M 12).

30. *Ibid.*, III M 14.



Les nouvelles élections eurent lieu les 4 et 11 octobre 1874.

La campagne fut animée. Les conservateurs cherchèrent à porter le combat sur le terrain administratif, mais avec une arrière-pensée politique. *La Gazette du Midi* du 20 septembre 1874 expose clairement cette tactique :

« Les conservateurs ont pour devoir, dans les élections du 4 octobre prochain, de se tenir sur le terrain administratif. Nous sommes convaincus, du reste, qu'une assemblée départementale dans laquelle dominerait la représentation exacte des intérêts cantonaux offrirait, au point de vue politique, toutes les garanties désirables au parti de l'ordre. »

Les succès républicains se succédant les uns aux autres, au plan local comme au plan national, la presse conservatrice elle-même finit par accorder la première place aux considérations politiques. Le *Mémorial d'Aix* du 25 juillet 1880 qualifie les élections cantonales de « politiques » : les conseillers participent à l'élection des sénateurs ; les conseils ont des attributions politiques en périodes de circonstances exceptionnelles<sup>31</sup>. En fait, le *Mémorial d'Aix* prenait acte d'une évolution irréversible.

\*\*

Mais cette évolution a eu aussi des conséquences sur la composition du Conseil général au plan socio-professionnel. On élisait traditionnellement le notable ; on commence à élire le politicien.

La noblesse disparaît du Conseil général. En 1852, sept nobles en faisaient partie. A la chute de l'Empire, ils ne sont plus que trois, et deux seulement en octobre 1871. Un sursaut se produit en 1874, lors des élections consécutives à la dissolution de l'assemblée départementale. Mais le succès n'est qu'apparent : les deux sièges reconquis revenaient précédemment à des nobles. Et les défaites sont nombreuses, justifiant rétroactivement la sagesse de plusieurs désistements<sup>32</sup>.

---

31 Allusion à la loi du 25 février 1872, dite loi Le Treveneuc (LEPOINTE, *op. cit.*, p. 327).

32. Pour les références, voir J.-L. MESTRE, *Les conseillers généraux des Bouches-du-Rhône de 1852 à 1879 : étude socio-professionnelle*, Mémoire de Maîtrise, sous la direction de M. le professeur P. Guiral.

Un autre élément traditionnel de notoriété, l'influence familiale, s'atténue lui aussi : nombreux sont les fils qui se font battre en essayant de succéder à leur père.

Les professions des conseillers généraux se diversifient. Magistrats, hauts fonctionnaires, officiers disparaissent avec l'Empire. Le nombre des hommes d'affaires, des négociants surtout, diminue fortement ; celui des propriétaires, légèrement. A l'inverse, professeurs, médecins, journalistes, ingénieurs entrent au conseil. Avocats, avoués, notaires y siègent en plus grand nombre. Et l'on y rencontre même des commerçants et des employés. Quant à la fortune des nouveaux élus, elle est bien inférieure à celle de leurs prédécesseurs<sup>33</sup>.

Toutes ces modifications traduisent la même évolution : les notables font quelque place aux politiciens, aux représentants de couches sociales inférieures en pleine ascension.

Certains contrastes sont, à cet égard, particulièrement frappants. A Martigues, moins de dix ans après la démission du marquis de Galliffet, c'est un simple vérificateur des douanes qui est élu. Six mois après le départ du richissime raffineur Joseph Granval, le siège de Marseille I est détenu par Charles Cartoux, agent commercial des Chemins de fer du Midi. Et c'est à un boulanger pauvre, Manduech aîné, qu'échoit le siège du premier président de la Cour d'Appel d'Aix, l'ancien député Emile Rigaud !

Mais ces contrastes, pour évocateurs qu'ils soient, ne doivent pas trop faire illusion. La plupart des conseillers généraux républicains sont des notables. Et ceux qui ne le sont pas ne se maintiennent guère. C'est le cas du boulanger Manduech. On le nomme membre de la Commission départementale, mais on ne le présente pas au suffrage universel. On lui préfère, dès octobre 1871, Bessalet Bedarrides, frère de l'ancien maire, président de la Chambre des avoués. Charles Cartoux, l'agent commercial des Chemins de fer du Midi, est remplacé, en avril 1872, par l'avocat Charles Mattéi. Et à Martigues, Félix Pascal, le vérificateur des douanes, ne siège que deux ans : le mandat de conseiller général revient à un journaliste

---

33. A l'inverse, la fortune des conseillers généraux s'était accrue sous le Second Empire (Arch. nat. F<sup>1b</sup>, I, 230<sup>2</sup>).

parisien, Philippe Jourde, qui le conservera dix-huit ans. Dans ces trois cas, des politiciens modestes se sont effacés au profit de notables républicains. Les notables n'ont pas perdu le contrôle du Conseil général. Il se produit une évolution, non un bouleversement.

Toutes ces fluctuations confirment la conclusion de M. Girard : « Il semblerait donc que des « professionnels » de la politique s'implantent dans les Conseils généraux. Coexisteraient ainsi, dans les dix premières années de la III<sup>e</sup> République, d'une part des notables traditionnels, plus administrateurs que politiques, et de l'autre, un personnel plus proprement politique...<sup>34</sup>. » Trois éléments ont en effet coexisté au sein du Conseil général des Bouches-du-Rhône entre 1871 et 1879 : de grands notables conservateurs, des notables républicains et quelques représentants de couches sociales inférieures. Mais les premiers, les nobles en particulier, disparaissent très vite. Et c'est la rapidité de cette disparition qui est remarquable. Elle provient de ce que les élections au Conseil général des Bouches-du-Rhône ont acquis très tôt une signification politique.

Jean-Louis MESTRE.

---

34. L. GIRARD, *op. cit.*, p. 180.